

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 11 MAI 1859.

### Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1860.

(Voir les N° 108 et 127 de la Chambre des Représentants,  
et le N° 38 du Sénat.)

Présents : MM. MAERTENS, D'HOOP, LAOUREUX, BERGH, ZAMAN et le baron BETHUNE,  
Vice-Président, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des recettes et des dépenses pour ordre se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers et particuliers), dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement par ses agents.

En exécution de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique, ces opérations, dont cependant il ne résulte ni dépenses ni recettes pour l'État, sont renseignées dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le Budget pour 1860 s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme  
de . . . . . fr. 26,230,000  
et dépasse de . . . . . 1,912,000  
celui de 1859, qui n'était que de . . . . . fr. 24,318,000

Cette différence provient de plusieurs causes.

D'une part, les évaluations portées au Budget de 1859 pour divers produits ont été modifiées, afin de les mettre en rapport avec les recettes présumées, d'après la base des recouvrements des dernières années.

D'autre part, l'on a introduit au Budget de 1860 des articles nouveaux, savoir :

1° Cautionnements des entrepreneurs en défaut. Évaluation.	fr.	10,000
2° Subsidés divers pour travaux d'utilité publique.	»	100,000
3° Travaux d'irrigation exécutés d'office dans la Campine . . . . .	»	5,000
4° Les recettes effectuées par l'administration des Postes pour le compte des offices étrangers.	»	350,000
Comprises autrefois au Budget des voies et moyens, ces dernières re-		

( 2 )

cettes étaient jusqu'ici compensées au Budget des non-valeurs et remboursements, par un article de restitutions à faire aux offices étrangers. Or, ce sont là de véritables opérations d'ordre, et c'est pourquoi on les a rattachées au présent Budget des recettes et dépenses pour ordre.

Il n'a d'ailleurs donné lieu à aucune observation dans le sein de votre Commission, qui a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité de ses membres.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Le Baron BETHUNE.